

Étaient présents :

P. Rémer
A. Dreano
M.H Gillig
P. Devaux
M. Caron
J-M. Nass
Y. Heulin
M. Le Bourdonnec
J.M Creff
A. Kervella
E. Janna
J. Dabouineau
M. Bonadona
C. Boutonnet

Étaient excusés :

J-F Riffaud
B. Heinry
J.C Delalonde
G. Lepichon
P. Cacot
E. Blanchet
D. Nouaille
J-P Michel
G. Zoger
A. Radigales
C. Fritsch

Equipe FEHAP

Florence Leduc
Célia Barbarisi
Marie Peillard

1- Accueil

Philippe RÉMER, Président de Commission, accueille les membres et expose les différents projets en cours. Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, celui-ci est approuvé.

Monsieur RÉMER annonce la démission de Bruno Heinry de la Commission et demande à cette occasion à chacun des membres de la commission vie associative de bien vouloir faire connaître leur candidature auprès de la délégation régionale qui la fera parvenir à la FEHAP pour le Conseil d'Administration du 7 mai.

2- Compte-rendu du plan d'action de la dernière commission

La dernière Commission Vie Associative a donné lieu à un plan d'action, dont Florence Leduc rend compte aux membres.
Celui-ci est approuvé.

3- Avancement de la préparation de l'Université de Printemps des Administrateurs

✓ **Éléments de contexte :**

Marie Peillard fait un point aux membres de la commission sur l'avancement des préparatifs de l'Université de Printemps des Administrateurs.

✓ **Éléments de discussion :**

- Il y a à cette date un peu plus de 160 inscrits à l'Université.
- La journée sera introduite par le discours de M. Dubout, Président de la FEHAP et par la présentation de la journée par Florence Leduc (enjeux et déroulement).
- S'en suivra, afin de débiter cette journée de formation, un autodiagnostic « Gouvernance : ça se passe comment dans votre association ? ».
A cet effet un boîtier par association sera distribué afin de pouvoir répondre aux questions. Les résultats seront commentés en direct par Florence Leduc.
Marie Peillard et Célia Barbarisi présentent aux membres les questions préparées pour cette occasion.
- La matinée sera composée de deux conférences plénières sur les thèmes :
 - La gouvernance : définitions, enjeux, repères
 - La gouvernance associative : état des lieux
- L'après-midi les participants auront le choix entre trois ateliers portant chacun sur :
 - Intégrer toutes les parties prenantes à la gouvernance : les personnels, les usagers
 - Renouveler les administrateurs
 - Développer de nouveaux schémas de gouvernance
- Cette journée sera clôturée par Jean-Louis Bancel, Président du Groupe crédit Coopératif.
- La soirée aura quant à elle lieu à 19 heures à l'Etoile Saint-Honoré et sera introduite par le discours de M. Dubout. S'en suivra la remise de prix pour les meilleures idées de la Bourse aux idées et un cocktail dinatoire.

✓ **Éléments de conclusion :**

- Certaines des questions préparées pour l'autodiagnostic sont modifiées par les membres de la commission et l'ensemble est validé.
- Le questionnaire est envoyé le soir même par Marie Peillard à la société en charge de l'autodiagnostic.

4- Comité de sélection Bourse aux idées

✓ **Éléments de contexte :**

Célia Barbarisi présente aux membres de la Commission les 8 associations retenues par la direction de la Vie associative de la FEHAP comme ayant eu les meilleures idées pour la Bourse aux idées.

✓ **Éléments de discussion :**

- Il semble important aux membres de la commission de clarifier l'idée de cette bourse : c'est primer les bonnes (meilleures) idées et non les associations elles-mêmes.
- Ainsi des critères sont retenus par les membres pour procéder à cette sélection :
 - La recherche de diversité au sein du CA
 - La mise en place d'une limite au nombre de mandats
 - L'organisation d'une période probatoire
 - L'ouverture (visite des établissements, portes-ouvertes...)
 - Les procédés pour faciliter l'accueil des nouveaux administrateurs (livret d'accueil...)

✓ **Élément de conclusion :**

- L'équipe Vie associative de la FEHAP se charge de sélectionner, au regard de ces critères, les associations ayant des idées dans le domaine attendu.
- L'équipe de la vie associative se charge d'organiser la remise « des trophées aux bonnes idées » lors de la soirée du 02 avril.

5- Grande cause nationale 2014 : l'engagement associatif

✓ **Éléments de contexte :**

Marie Peillard présente aux membres de la commission un article sur « l'engagement associatif, grande cause nationale pour 2014 » rédigé pour la rubrique Vie associative du prochain PSS.

✓ **Éléments de discussion :**

- Le Premier ministre Jean-Marc Ayrault, souhaitant valoriser et promouvoir le rôle des associations et de l'engagement bénévole dans notre société, a décidé de faire de l'Engagement associatif la Grande Cause Nationale pour 2014.
- Ce label permettra ainsi au Mouvement associatif d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques lorsqu'ils souhaiteront organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique.
- Cette décision constitue une nouvelle étape dans la politique mise en œuvre pour soutenir le mouvement associatif, faciliter le bénévolat et favoriser l'emploi au sein de l'économie sociale et solidaire.

6- Elaboration du redéploiement Vie associative en régions avec l'appui des membres de la Commission Vie associative

✓ **Éléments de contexte :**

Florence Leduc présente aux membres de la Commission le plan de redéploiement de la vie associative en régions. Elle propose de mettre la gouvernance à la hauteur des enjeux que l'on porte et pour cela, appelle les membres de la Commission à être des appuis dans ce redéploiement. Il y a donc une volonté de « passer à la vitesse supérieure » avec le renfort, aussi bien des membres de la Commission Vie associative, que des délégués régionaux et chargés de mission.

✓ **Éléments de discussion :**

- Il est rappelé aux membres de la Commission qu'ils peuvent être un levier en région afin de mettre en œuvre les actions de redéploiement.
- Il faut travailler sur la réalité du pilotage et notamment sur le pilotage des risques.
- Il est important dans un premier temps de mettre le matériel à disposition dans les régions afin de voir notamment quelles sont les associations qui s'essouffent.
- Les délégués régionaux sont très investis et impliqués sur ces questions de vie associative. Il serait donc intéressant d'essayer d'introduire plus d'administrateurs au sein des délégations régionales.
- Ces questions doivent être un axe prioritaire des chargés de mission leur permettant de travailler en tandem avec leur délégation régionale.
- Il est important de faire comprendre à chacun que la vie associative intègre la vie gestionnaire.

- D'autres membres appellent à ce que les présidents de nos grandes fédérations du secteur sanitaire et médico-social coopèrent davantage sur le terrain afin d'être à la hauteur de nos ambitions.
- L'effectivité de cette ambition doit être portée par le projet stratégique de la FEHAP notamment.
- ✓ **Éléments de conclusion :**
- Les membres de la Commission proposent, dans la mesure où ils seraient des relais en régions, de disposer d'une sorte de valisette individuelle.
- Créer une note sur « consacrer un temps à la vie politique et un temps à la vie technique ».

7- Avancement loi sur l'économie sociale et solidaire

✓ **Éléments de contexte :**

David Causse présentent aux membres de la Commission les analyses et propositions de la FEHAP concernant le Projet de Loi relatif à l'ESS

✓ **Éléments de discussion :**

- Cette loi présente plusieurs intérêts. Tout d'abord, elle définit la notion de « fratrie de l'ESS » comme regroupant les associations, mutuelles, coopératives et autres structures du privé non lucratif ainsi que les entreprises lucratives ayant un mode de gouvernance solidaire. Cette nouvelle définition permettra à l'avenir aux structures relevant de cette liste d'avoir un « ticket d'entrée » auprès de la banque publique d'investissement.
- Concernant le droit des associations, cette loi reconnaît et écrit désormais le concept d'apports partiels d'actifs.
- Concernant la question des transferts d'autorisation ou de cessions d'autorisation, la FEHAP a réussi à faire adopter le rescrit administratif c'est-à-dire que désormais, lorsque deux associations envisageront de se transférer des autorisations, elles pourront écrire en amont au directeur général de l'ARS ou au président du conseil général qui donnera son avis.
- Enfin, la FEHAP souhaiterait désormais s'attacher à la question des cessions à la barre du tribunal c'est-à-dire d'avoir un amendement prévoyant qu'en cas de reprise judiciaire d'une activité, le juge, avant d'attribuer cette reprise à un opérateur, devra consulter en amont le directeur de l'ARS ou le président du conseil général sur sa recommandation et son classement des repreneurs potentiels. L'objectif est de voir les offres de reprise non lucratives privilégiées.

[La prochaine commission se tiendra le :](#)

06 juin 2014 de 10h00 à 16h00 à la FEHAP